

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 11 décembre 2003 à 19 h 30  
au Centre Mont-Royal  
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

#### SONT PRÉSENTS

Gérald Tremblay, président du conseil;  
Gilles Vaillancourt, vice-président du conseil.

Jean-Jacques Beldié, André Boileau, Georges Bossé, Réjean Boyer,  
Claude Carignan, André J. Côté, Claude Dauphin, Alan DeSousa,  
Laurent Dugas, Alvaro Farinacci, Helen Fotopulos, James V. Infantino,  
Michel Latendresse, Robert Libman, Gilles Pelletier, Michel Prescott,  
Francine Senécal.

#### N'ONT PU ASSISTER

Pierre Bourbonnais\*, Chantal Deschamps\*, Jean Gérin\*,  
Jacques Moreau\*, Jacques Olivier\*, Jean-Marc Robitaille\*,  
Frank Zampino\*.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la  
Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire,  
Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 4 décembre 2003 et l'avis public a été  
donné le 8 décembre 2003.

---

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 30.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'a posé de question. Aucun conseiller n'a posé de  
question.

CC03-039

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
13 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR : M. Michel Latendresse

APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture les procès-verbaux de  
l'assemblée extraordinaire du Conseil tenue le 13 novembre 2003 à  
19 h 30 et de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 13 novembre  
2003 à 20 heures.

CC03-040 FINANCEMENT DES COÛTS DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-190,

PROPOSÉ PAR : M<sup>e</sup> André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu que la Communauté réitère au gouvernement du Québec la position qu'elle exprime dans son projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles relativement à la réglementation découlant de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (projet de loi 102, L.Q. 2002, c. 59):

- d'imputer à l'industrie des emballages et des imprimés la totalité des coûts encourus par les municipalités pour la récupération et le recyclage des matières résiduelles résultant de l'usage de ces produits, et
- de verser les sommes d'argent provenant de l'application de cette loi sur le territoire métropolitain dans un fonds métropolitain dédié à la gestion des matières résiduelles.

CC03-041 APPROBATION DU BUDGET D'EXPLOITATION DE L'AGENCE  
MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT POUR L'EXERCICE 2004.

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-193,

PROPOSÉ PAR : M. Claude Dauphin

APPUYÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

Il est résolu d'approuver le budget d'exploitation de l'Agence métropolitaine de transport pour l'exercice 2004.

Arrivée de M. Côté.

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 19 h 40.

Les résolutions CC03-039 à CC03-041 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay  
Président

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Pierre Bourbonnais, Mme Chantal Deschamps, M. Jean Gérin, M. Jacques Moreau, M. Jacques Olivier, M. Jean-Marc Robitaille et M. Frank Zampino ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.